



Retransmissions publiques des matchs de la
COUPE D'EUROPE DE FOOTBALL FEMININ 2022™

Reprise du signal des chaînes du Groupe TF1
Mercredi 6 juillet – dimanche 31 juillet 2022

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'une autorisation de retransmission de match(s) de la **COUPE D'EUROPE DE FOOTBALL FEMININ 2022™** en public, le contractant s'engage à reprendre le signal des chaînes du Groupe TF1 sous les conditions suivantes :

- **Pour le 1^{er} tour** (Ce Tour se compose de quatre groupes de 16 équipes, qui sont disputés selon une formule de championnat)

La retransmission doit prendre effet à l'heure de la prise d'antenne sur TF1/TMC. Dès lors, le signal devra être opéré en continu, avec le son, ce jusqu'au moment où TF1/TMC rendra l'antenne à la fin de la rencontre. L'image et le son devront donc être repris sans altération, suppression, ajout ou modification.

Les éléments visuels et sonores ne pourront en aucun cas être utilisés de manière indépendante du reste du signal.

Aucune association de marque ne pourra être acceptée sur ou autour des écrans indépendamment des éléments officiels.

Aucune opération commerciale parallèle ne pourra être mise en place entre le début et la fin de la prise d'antenne (exemple : diffusion de spots promotionnels).

- **Dans le cadre des matchs à élimination directe** (2^{ème} tour + match pour la troisième place)

Les dispositions précitées pour le 1^{er} tour s'appliquent également, que ce soit sur la reprise du signal (sans altération, suppression, ajout ou modification), l'absence d'association avec l'évènement et/ou l'absence d'opérations commerciales en parallèle.

Les matchs sont susceptibles de connaître des prolongations. Dans ce cas, le signal doit également être repris en continue, jusqu'au moment où TF1 rend l'antenne, après avoir pris connaissance de la nation victorieuse.



➤ **Dans le cadre de la diffusion de la finale,**

Les dispositions précitées pour le 1^{er} tour s'appliquent également, que ce soit sur la reprise du signal (sans altération, suppression, ajout ou modification), l'absence d'association avec l'évènement et/ou l'absence d'opérations commerciales en parallèle.

La retransmission doit avoir lieu dans les conditions évoquées ci-dessus et prendre fin au moment où TF1 rendra l'antenne à l'issue de la remise de la coupe.

